

République Française

Département de l'Oise

SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°9/2026

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	25	26

Date de Convocation
11 mai 2026

Date d'Affichage
11 mai 2026

Objet de la Délibération

**FIXATION DES
INDEMNITÉS DE
FONCTION**

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, les dix-huit mai à 20h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de réunion de la Communauté de Communes des Sablons à Villeneuve-les-Sablons, sous la présidence de Monsieur LOGEAY Philippe, Président.

Présents :

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES SABLONS

BEAUVISAGE Valéry
BOUILLANT Didier
BOURGEOIS Philippe
CAUCHIES Daniel
DESCHAMPS Ophélie
HERMAN Catherine
LAPIERRE Estelle
LEROY Annie
LOGEAY Philippe
LOLLIEROU Johann
PIEPLU Christelle
PIOCELLE Jean-Philippe
PIOCELLE Pascal
VALLET Hervé
BAUDIER Patrick
(suppléant)
DARTY Alisson
(suppléante)
DESTAILLEUR Benoît
(suppléant)
GRAUX Bernard
(suppléant)
MOTTAIS Pascal
(suppléant)
TAMBURRO Sylvain
(suppléant)
MARGERY Dominique
GORINE Ludovic
MONOT Philippe
GOUPIL Jean-Louis
BRELET Gilles

BELLE-ÉGLISE
LE COUDRAY SUR THELLE

MORTEFONTAINE EN THELLE
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU
BEAUVAISIS

Absents excusés :

Mesdames LE COADOU Claire – Messieurs BONARD Jackie –
DE KONINCK Hervé – DELAVILLE Jean-Sébastien –
DESUMEUR Olivier – DUPUIS Olivier – FELI Cyrille –
HABERKORN Gilles – LEGUIDCOQ Laurent – LE MAREC
Hervé

Pouvoirs :

Monsieur LE MAREC Hervé donne pouvoir à Monsieur LOGEAY
Philippe.

**Soit 26 délégués présents ou représentés, formant la majorité
des membres du Comité Syndical.**

Considérant qu'en application des dispositions des articles
L 5211-12 et R 5214-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales les délégués syndicaux doivent se prononcer sur le
montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-
présidents, étant précisé que le taux maximal pour les indemnités
de fonction du Président est fixé à 25,59 % de l'indice brut terminal
et pour les Vice-présidents à 10,24 % de ce même indice.

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit
pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,
déterminées en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice
effectif des fonctions de Vice-président, correspondant soit au
nombre maximal de Vice-présidents qui résulterait de l'application
des deuxièmes et troisième alinéas de l'article
L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de
membres déterminé en application des III à VI de l'article
L. 5211-6-1, soit au nombre existant de Vice-présidences
effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

OBJET : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice
effectif des fonctions de Président et Vice-présidents dans la limite
de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des
indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de
mandats locaux, aux taux suivants :

- Président : 25,59 %.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le

et publication ou notification
du

- Vice-présidents : 10,24 %.

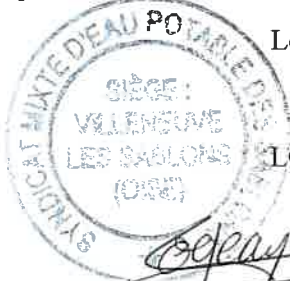
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget syndical.

PRÉCISE qu'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du comité syndical est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an sus-dits,

Le Président,

LOGEAY Philippe



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le **22 MAI 2026**

et publication ou notification
du **22 MAI 2026**



Le Directeur Général
des Services,

Sébastien FOURNIER

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Syndicat Mixte Eau Potable des Sablons

Utilisateur : FOURNIER Sébastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202609
Objet :	Délibération n°2026-09 - Fixation des indemnités de fonction
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.6 - Exercice des mandats locaux
Identifiant unique :	060-200045177-20260518-DEL202609-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	880 o
Nom métier : 060-200045177-20260518-DEL202609-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	120.6 Ko
Nom original : 9-2026 fixation des indemnités de fonction.pdf		
Nom métier :		
99_DE-060-200045177-20260518-DEL202609-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 mai 2026 à 12h07min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 mai 2026 à 12h08min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 mai 2026 à 12h08min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 mai 2026 à 12h09min12s	Reçu par le MI le 2026-05-22